

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

Délibération n° 2026-42

En exercice 19

Présents 15

Pouvoirs 3

Date de la Convocation

13/05/2026

Date de l'affichage

13/05/2026

Objet de la délibération

Délégués CNAS

Séance du 21 mai 2026

L'an deux mil vingt-six,
et le vingt et un mai,
à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : MONNET Brigitte, PICARD Vincent, NICOLET Audrey, BONNIER Jacques,
MARCHAND Claudine, BAUDET Sophie, CHAILLET Marie-Noëlle, DILIGENT Coralie,
HAUBRUGE Christopher, PACOU Isabelle, PELLICOLI Anthony, PULICE Morgane,
ROCHET Jean-Louis, ROGER Denis, ROUSSE Emmanuelle

Absents : BENOIT Jérôme, BLANCHOT Xavier (pouvoir à BONNIER Jacques), LAINE
Anthony (pouvoir à PICARD Vincent), ROUCHE Irène (pouvoir à MONNET Brigitte).

Secrétaire de séance : PACOU Isabelle

Madame la Maire expose que le CNAS constitue l'action sociale de la commune à l'adresse de ses employés.
La commune cotise à cet organisme pour que ceux-ci bénéficient d'un certain nombre de prestations sociales.
Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner pour les six années à venir un délégué élu et un
délégué agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DESIGNE Claudine MARCHAND comme délégué élu et **Jessica PETIT** Comme déléguée agent au sein du CNAS pour
représenter la commune de VAL-SONNETTE.

Fait et délibéré
A VAL-SONNETTE, le 21/05/2026
POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire, MONNET Brigitte

